



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

18 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019, À DIX-SEPT HEURES (17 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Jocelyn Lapointe

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. TRANSACTION IMMOBILIÈRE, 38, ROUTE DE ST-FRANÇOIS, BERTHIER-SUR-MER (J19-016)
4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

2019-179

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. TRANSACTION IMMOBILIÈRE, 38, ROUTE DE ST-FRANÇOIS, BERTHIER-SUR-MER (J19-016)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a mandaté la firme ABCP afin de l'aider à planifier l'aménagement de ses espaces, ainsi que l'usage de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux de réfection et des constructions d'immeubles publics sont à prévoir dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 38, route de St-François présente un potentiel très intéressant de mise en valeur et une localisation stratégique pour un usage futur;

2019-180

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire et le directeur-général à négocier les conditions d'achat et à signer une offre d'achat pour l'immeubles sis au 38, route de St-François.

ADOPTÉE

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 17 h 25.

Président :

Secrétaire d'assemblée :



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation

